



## POLICIERS TUES A MAGNAVILLE : ALLIANCE Police Nationale un repère de djidhadistes ?

L'[Express](#) a publié aujourd'hui un article, « *Magnanville : une syndicaliste d'Alliance en garde à vue.* »

Alors le titre est vendeur, comme souvent pour un article polémique. C'est l'arroseur arrosé, Alliance Police Nationale étant coutumier de faire des raccourcis avec la vérité pour avoir des titres accrocheurs à ses communiqués.

Nous ne portons pas les positions d'Alliance dans notre cœur, ni leur conception du syndicalisme, qui consiste à :

- Échanger un poste de major contre la démission d'une collègue de son poste en tant que départementale 78 du syndicat et plus généralement de choisir les avancements et mutations sur des critères de « copinage », plutôt qu'objectifs ;
- Accepter la limitation de la liberté d'expression des syndicats quant à la critique de notre institution ;
- Pouvoir être Responsable d'Unité Local de Police (RULP), qui est une fonction et non un grade, en tant que permanent syndical ;
- De prendre des positions politiques au nom du syndicat, notamment lors des campagnes présidentielles ;

Cependant, concernant l'affaire de terrorisme Alliance n'y est pour rien. **La réponse à la question posée en titre est : NON.** La vie privée d'une adhérente d'Alliance, même déléguée, n'a rien avoir avec le syndicalisme. La collègue aurait pu être déléguée de n'importe quelle organisation, que ça n'aurait rien changé, si ce n'est le titre de l'article de presse.

Concernant la collègue, dans un premier temps son nom de famille était cité et la rédaction de l'Express a finalement corrigé en ne laissant que la première lettre de son nom. Sa qualité de policière était connue du fait des ses fonctions syndicales, donc aucune divulgation de ce côté-là. Cependant, c'est le côté présomption d'innocence et secret de l'enquête qui sont mis à mal.

Sur les faits, on lui reproche d'avoir hébergé une amie de sa fille, fichée S, qui a depuis été incarcérée. On peut lui reprocher ne pas avoir été plus vigilante, surtout que sa fille avait fait le choix de vivre plus « intensément » sa religion. Mais en aucun elle ne pouvait savoir qu'elle hébergeait une personne soupçonnée d'acointance avec les milieux terroristes.

En revanche, on peut se demander si, en tant que responsable d'un syndicat de police, elle n'avait pas chez elle des adresses et noms de collègues d'adhérents à son organisation (Alliance, SNAPATSI, Synergie, SICP), que l'amie de sa fille aurait pu copier. Ce serait une négligence très grave, mais une fois de plus, cela aurait été la même chose quelque soit son syndicat d'appartenance. On pourra toujours dire qu'Alliance, surtout vu ses positions en matière de terrorisme, devrait faire preuve de plus de discernement en nommant ses délégués, mais une fois plus, il s'agit de la vie privée de la collègue.

Pour Alliance, à part les « connivences » internes habituelles avec les différentes directions de la Police Nationale, rien de nouveau.

Concernant le terrorisme en lui-même une seule information importante à retenir : la personne fichée S, fait parti des gardes à vue.

**« Il est plus facile de croire sans comprendre que de vouloir tout expliquer »**

De La Rochefoucauld